

REGLEMENT COMPLET DU JEU

Concours de recettes

Sur www.secretsdepomme.com et
www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'agence Gulfstream Communication, SAS au capital de 96 000 € - Siret 38978899300043, organise pour le compte de la SAS Pommes Poires Communication - SAS au capital de 1 000 euros - Siret 51885313000020 - située MIN - 146 avenue des Etats Unis - Boite n°19 - 31200 Toulouse - France, un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur la page du site Facebook® : www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez et sur www.secretsdepomme.com du mercredi 15 janvier 2014 au dimanche 31 mars 2014. Le Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le Jeu est accessible depuis la page du site Facebook® : www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez ou depuis les sites www.lapomme.org et www.secretsdepomme.com

Ce Jeu n'est pas associé à, ou géré ou parrainé/sponsorisé par Facebook®. Les informations fournies par les participants sont la propriété de Pommes Poires Communication et non de Facebook®. De plus, Facebook® ne peut être tenu responsable en cas de problème.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de Pommes Poires Communication et, de manière générale, de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, l'organisation ou la réalisation du jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe. En cas de litige, des justificatifs pourront être demandés.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière par les participants du présent règlement, ainsi que des conditions d'utilisation de la page Facebook®, des sites www.secretsdepomme.com et www.lapomme.org. Le Participant devra posséder une adresse email valide et/ou un compte Facebook® (www.facebook.com) pour pouvoir participer et pouvoir déposer une recette.

Les mentions :

- « Je certifie avoir pris connaissance du règlement et je l'accepte »
- « J'autorise la publication de ma recette sur le site www.lapomme.org et sur la page Facebook "La pomme : craquez, croquez" et cède à la SAS Pommes Poires Communication l'ensemble de mes droits d'auteur »

devront impérativement avoir été cochées pour valider la participation. Toute inscription incomplète ou inexacte entraînera la nullité de la participation.

En acceptant le présent règlement, l'internaute accepte de céder tous les droits d'auteur de sa recette et de la photo (photo facultative pour participer au concours) à Pommes Poires Communication sans contrepartie d'aucune sorte.

Pommes Poires Communication se donne le droit d'utiliser les recettes postées par les internautes (sur le site internet de la pomme www.lapomme.org). Les auteurs des recettes reconnaissent en avoir été informés par le présent règlement.

Les participants devront participer au Jeu entre le mercredi 15 janvier 2014 et le dimanche 31 mars 2014, par Internet, exclusivement via les adresses suivantes www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez ; www.secretsdepomme.com ; www.lapomme.org

Toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal, courrier électronique ou autre ne sera pas prise en compte.

La participation au jeu requiert une inscription. Les champs obligatoires sont : Civilité, Nom, Prénom, Adresse e-mail. Les participants dont toutes ou partie des coordonnées requises seront incomplètes, erronées, fausses, ou seraient envoyées après la date limite telle que définie à l'Article 1 ne seront pas pris en compte.

Tout formulaire d'inscription illisible, incomplet, incompréhensible, erroné, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable), non conforme aux dispositions du présent règlement ou manifestement frauduleux ne sera pas pris en considération.

Le nombre de participations d'un même participant (caractérisé par les mêmes nom, prénom, adresse email, ou même adresse IP) n'est pas limité, sous condition de réaliser pour chaque participation une recette différente.

ARTICLE 3 : MODALITES

Le jeu est annoncé sur

1/ les sites web www.secretsdepomme.com et www.lapomme.org

2/ la page Facebook® www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez du 15/01/2014 au 31/03/2014.

3/ Une campagne publicitaire Facebook du 15/01/2014 au 31/03/2014.

4/ Des dépliants à l'intention des consommateurs distribués en magasin

5/ Des PLV affichées en magasin

La participation se fait en se connectant sur le site Internet d'accès gratuit www.facebook.com ou www.secretsdepomme.com, ou via le site www.lapomme.org à l'exclusion de tout autre moyen, entre le 15 janvier 2014 et le 31 mars 2014.

Pour jouer, il suffit :

- de se rendre sur la page www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez via son compte personnel Facebook, d'accéder à l'appli secretsdepomme en cliquant sur le bouton « j'aime » et en acceptant les conditions annoncées, ou directement sur l'appli la seconde fois.

- ou de se rendre sur un des sites www.secretsdepomme.com ou www.lapomme.org pour l'internaute ne disposant pas de compte Facebook ou ne souhaitant pas l'utiliser pour jouer.

- de cliquer sur le bouton « participer »

- de renseigner le formulaire de participation au concours. Les champs à renseigner sont les suivants :

- Type de plat (entrée, plat, dessert)
- Difficulté (facile, moyen, difficile)
- Titre
- Nombre de personnes
- Temps de préparation
- Liste exhaustive de tous les ingrédients entrant dans la composition de la recette (il est impératif, sous peine d'élimination, d'utiliser au moins une pomme) et les quantités utilisées.
- Les différentes étapes de réalisation de la recette de manière détaillée (de l'étape préparatoire à l'étape de présentation) dans des termes simples et compréhensibles pour tous.

- Ses informations personnelles (civilité, nom, prénom, adresse mail) à l'exception des participants inscrits par le biais de la page Facebook®.
- Facultatif : télécharger une photographie de la recette prête à être utilisée au format .jpeg uniquement et d'une taille maximum de 2 Mo.

- De lire et accepter le présent règlement complet en cochant les cases « Je certifie avoir pris connaissance du règlement et je l'accepte. » et « J'autorise la publication de ma recette sur le site www.lapomme.org et sur la page Facebook "La pomme : craquez, croquez" et cède à la SAS Pommes Poires Communication l'ensemble de mes droits d'auteur. ».

- Options facultatives : inviter ses amis à participer à l'opération et/ou publier/partager sur son mur sa participation.

Dans un souci d'équité des participants, l'ensemble des recettes déposées par les internautes pour le Concours recettes, sont postées et visibles (dès lors qu'elles auront été acceptées) sur l'application Facebook® « Secrets de pomme » et sur le site www.secretsdepomme.com à partir du bouton « Voir toutes les recettes » pendant toute la durée du jeu soit jusqu'au 31/03/2014 ;

Ni la société organisatrice, ni le mandant, ne saurait être tenus pour responsables si les formulaires renseignés par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le matériel informatique ou logiciel du participant est inadéquat pour son inscription ou en cas de problème de connexion internet).

Les recettes déposées par les participants devront être des créations originales réalisées par le participant lui-même.

Le participant garantit à la société organisatrice qu'il est l'auteur exclusif du contenu qu'il lui adresse pour participer au concours et qu'il détient l'ensemble des droits et/ou du moins d'avoir toutes les autorisations nécessaires des ayant-droit pour la publication à titre gratuit de la recette.

Pour participer au concours, le participant garantit qu'il possède et peut justifier, à première demande de la société organisatrice :

- qu'il possède l'autorisation des ayant-droit éventuellement concernés et qu'il s'est acquitté de tous les éventuels droits et paiements dus au titre des présentes aux sociétés de gestion collective,
- que la recette et la photo ne contiennent aucune reproduction ou emprunt, même partiel notamment à une recette ou une photo déjà publiée dans un livre, une revue, sur Internet, sur un menu, et plus généralement sur tout support.

Les recettes postées sur la page Facebook [La pomme : craquez, croquez](#) et sur le site www.secretsdepomme.com peuvent être vues par l'ensemble des internautes.

Le Concours de recettes est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie. Pommes Poires Communication se réserve le droit de modérer tout contenu qui ne respecterait pas les règles de bienséance.

Le rôle du modérateur est de veiller à la qualité des recettes en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent à la qualité des concours photos. Cela inclut, de façon non exhaustive :

1. Les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle ;
2. Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexacts concernant les personnes ou les organisations ;
3. Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;

4. Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, aux droits applicables aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
5. Toute attaque personnelle à l'égard de femmes et d'hommes publics ;
6. Les propos agressifs, méprisants, péremptaires ;
7. Toute utilisation du site à des fins publicitaires ou commerciales ;
8. La mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés ;
9. Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant ;
10. Certains excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ;
12. Toute recette hors sujet.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Sont mis en jeu, 4 robots pâtisseries d'une valeur commerciale moyenne de 400€.

Les photographies des dotations présentées n'ont pas de valeur contractuelle.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le lot gagné par un produit d'une valeur égale ou supérieure, et dans la mesure du possible possédant des caractéristiques proches, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de justes motifs, si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Ces lots sont nominatifs, ils ne pourront, en aucun cas, être échangés, cédés, contre quelque objet de quelque nature que ce soit. Aucune compensation financière ne peut être demandée en contrepartie.

Gulfstream Communication et Pommes Poires Communication déclinent toute responsabilité pour les incidents de quelque nature que ce soit qui pourraient intervenir lors du transport des lots.

L'adresse de livraison doit être exacte et complète.

Toute indication d'identité ou d'adresse(s) fausse(s) entraînera l'élimination définitive de la participation, de même que toute tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois.

ARTICLE 5 : MECANIQUE DE VOTE ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Les votes peuvent être effectués soit à partir de l'application Facebook secrets de pomme via le bouton « je vote », soit sur le site www.secretsdepomme.com à condition d'être connecté(e) via Facebook Connect.

Un jury composé de membres de l'équipe Pommes Poires Communication élira les gagnants parmi les 20 recettes les plus populaires en tenant compte de :

- L'originalité de la recette
- La qualité technique de la recette
- La qualité de la photo

A la fin du jeu, soit au maximum après 4 semaines, le jury élira les 4 meilleures recettes parmi les 20 recettes les plus populaires (plus grand nombre de votes).

Les auteurs des 4 recettes élues par le jury remporteront un robot pâtissier. Ils seront informés des modalités de réception et/ou de retrait de leur gain par e-mail par le community manager de la société organisatrice avant le 30/04/2014.

Les gagnants devront accepter l'attribution de leur gain et confirmer leur adresse de livraison par réponse de mail envoyée à l'adresse indiquée dans l'e-mail l'informant de son gain. Les champs qui devront obligatoirement être fournis par email par le gagnant sont : Adresse e-mail, Civilité, Nom, Prénom, Adresse postale, Code postal, Ville, Numéro de téléphone.

En cas de non réponse au mail d'information l'avertissant de son gain dans les 15 jours de l'envoi du mail d'annonce du gain ou dans le cas où la personne physique majeure ne résiderait pas en France métropolitaine, le lot ne pourra plus lui être attribué et sera remis à l'auteur de la recette ayant été désignée comme meilleure recette après lui. Cette personne aura une semaine, après avoir été contactée, pour accepter son gain et confirmer son adresse de livraison. En cas de non réponse, le lot sera attribué à l'auteur de la recette classée comme meilleure après lui. Cette opération pourra être répétée trois (3) fois maximum. Si au bout de la troisième fois, le gagnant désigné n'a pas répondu, le lot sera perdu.

Le prénom du/des gagnants ainsi que la 1ère lettre de son nom seront publiés sur le mur de la page Facebook www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez

ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les gagnants recevront leur gain par envoi postal à l'adresse indiquée dans le mail de réponse 6 à 8 semaines environ à compter de la fin du jeu. Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations par d'autres dotations de valeur égale ou supérieure.

ARTICLE 7 : CARACTERISTIQUES ET LIMITES DE L'INTERNET

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout problème de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et en particulier à la transmission des données par l'Internet. La société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez et www.secretsdepomme.com. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte des formulaires d'inscription, du courrier postal dans le cadre des demandes écrites de remboursement des frais de participation ainsi que sur l'envoi de la dotation.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à participer via le site Internet www.facebook.com et www.secretsdepomme.com, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- L'encombrement du réseau,
- Une erreur humaine ou d'origine électronique,
- Toute intervention malveillante,
- La liaison téléphonique,
- Un cas de force majeure,
- Des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.
- La présence de virus sur le site www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez et www.secretsdepomme.com

ARTICLE 9 : REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez SCP Blot Huissier de justice associés - 14 Boulevard Winston Churchill, BP 38522 – Churchill II – 44185 Nantes cedex 4. Le règlement complet peut être consulté gratuitement sur le site internet www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez et www.secretsdepomme.com pendant toute la durée de validité du Jeu.

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité et des modalités de déroulement du jeu. Pommes Poires Communication tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Aucune contestation s'y rapportant ne pourra être admise.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés souverainement par la société organisatrice, dont les décisions sont sans appel.

Toute éventuelle modification apportée au règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement qui sera déposé auprès de SCP Blot Huissier de justice associés et consultable sur le site www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez et www.secretsdepomme.com avec publication d'une annonce en ligne sur ce site. En cas de divergences accidentelles entre ce règlement complet et les supports de l'opération, il est expressément prévu que ce sont les termes du règlement complet qui primeront.

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande écrite à l'adresse suivante :

Pommes Poires Communication - Concours de recettes -
146 avenue des Etats Unis - Boite n°19 - 31200 Toulouse - France

Le jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

ARTICLE 10 : LITIGES ET RESPONSABILITES

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu sans préavis, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Enfin, Gulfstream Communication et Pommes Poires Communication rappellent que le présent jeu n'est ni géré ni parrainé par Facebook®, qui ne pourra donc pas être tenu responsable de tout éventuel incident occasionné lors du présent jeu. En particulier, aucune question, commentaire ou plainte ne pourra lui être adressé.

Chaque participant devra respecter les conditions d'utilisation du site Facebook®. Le participant reconnaît par ailleurs être informé de la politique de confidentialité du site Facebook® qui peut être consultée directement sur le site Facebook®. Les bureaux de Facebook® se trouvent à l'adresse suivante : 1601 S California Ave., Palo Alto, CA 94304

ARTICLE 11 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les images utilisées sur le site www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez et www.secretsdepomme.com, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses prestataires.

Du fait de l'acceptation du présent règlement, les participants au jeu autorisent la société Pommes Poires Communication à utiliser leur nom, prénom(s), département, ville dans toute manifestation publipromotionnelle liée au présent jeu et à publier les recettes envoyées par les participants sur la page www.facebook.com/pages/La-pomme-craquez-croquez et www.secretsdepommes.fr sur le site www.lapomme.org sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Du fait de leur participation au concours, les candidats cèdent aux organisateurs, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation de leur œuvre, en tout ou partie, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur.

Les organisateurs sont libres d'utiliser tout ou partie des œuvres qui leur auront été adressées, à des fins de diffusion ou exploitation.

ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

A partir des données collectées dans le cadre de ce jeu, un fichier sera constitué par Pommes Poires Communication pour la gestion du jeu uniquement et s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées à des tiers et à ne pas utiliser celles-ci à des fins de prospection commerciale.

Les données collectées sont destinées à Pommes Poires Communication et non à Facebook®.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des données le concernant et, s'il est concerné, d'un droit de s'opposer à l'utilisation de ses données à des fins de prospection.

Ces droits peuvent être exercés gratuitement sur simple demande écrite à :

GULFSTREAM COMMUNICATION

LES DORIDES

2 rue Eugène Varlin

44100 Nantes